

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue **le mardi 14 août 2012** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Mario Racette, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

119-2012 ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 juillet 2012**
4. **COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **ADMINISTRATION**
 - a) FQM- Congrès annuel.
 - b) Changer la date du conseil pour le mois de septembre
7. **RÉGLEMENTATION**
8. **RAPPORTS FINANCIERS**
 - a) Présentation et approbation des comptes
9. **VARIA**
 - a) Permis :
 - 2012-0020- Rénovation
 - 201200386- Puits
 - 2012003387- Bâtiment accessoire
 - 20120000468- Opération cadastrale
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

120-2012 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 30 par Claude Mercier, maire

La directrice générale fait fonction de secrétaire.

121-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Mario Racette, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2012, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

122-2012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2012

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Lucien Chayer, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

123-2012 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

124-2012 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

125-2012 CONGRÈS DE LA FQM / INSCRIPTION

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de Saint-Roch-Ouest d'autoriser une dépense de 4 200 \$ (excluant les taxes applicables) pour l'inscription du maire, des conseillers et de la directrice générale au congrès des élus de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec les 27, 28 et 29 septembre 2012.

Les frais d'hébergement, de déplacement et des repas seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

126-2012 TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de changer la date de la séance du conseil municipal du mois de septembre 2012. La séance du 4 septembre a été changée pour le 11 septembre 2012 à la même heure et au même endroit.

127-2012 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois de d'août 2012 du # 6144 au # 6158, totalisant 25 211,36 \$ selon la liste présentée au conseil. **ADOPTÉE**

128-2012 VARIA

a) Permis :

2012-0020- Rénovation

201200386- Puits

2012003387- Bâtiment accessoire

20120000468- Opération cadastrale

129-2012 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 21 h 20.

Sherron Kollar,
Directrice générale

Claude Mercier,
Maire

130-2012 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 127-2012, lesquelles s'élèvent à 25 211,36 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale